

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

Cossé-le-Vivien, le 30 septembre 2016



Mairie de **COSSÉ-LE-VIVIEN**
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. **02.43.98.80.24**
Télécopie 02.43.98.97.65

► Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► Site Internet du Musée communal :
www.musee-robert-tatin.fr

«QUALITE» «NOM» «PRENOM»
«ADRESSE»
«CODE» «VILLE»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 6 octobre 2016 à 20 h 30,
Salle du conseil municipal
Mairie de Cossé-le-Vivien**

I – AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL COMMUNAL

Délégations du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu des articles L2122-22 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales

Personnel communal : autorisation donnée au maire pour le recrutement d'un agent de récolement au musée Robert Tatin en contrat à durée déterminée.

Personnel communal - Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : définition des grades applicables à chacun des postes occupés par des fonctionnaires territoriaux

Personnel communal : fixation des ratios d'avancement de grade pour l'année 2017

Personnel communal : détermination du montant de la prime de fin d'année

II – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

/

III – AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

/

IV – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

/

V – URBANISME – EAU ET ASSAINISSEMENT

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : approbation de la carte

Plan local d'urbanisme : mise en place d'une commission spécifique en charge du suivi des études de révision générale

SDEGM : convention de déploiement d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique

Place Tussenhausen : cession d'un délaissé de terrain de 200 à 250 m² au profit de Mme Jeannine MORINEAU ou de tout autre acquéreur

VI – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – JEUNESSE

/

VII – FINANCES – BATIMENTS

Cession de divers matériels au profit de Monsieur Steeve Dauverné

VIII – INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes du Pays de Craon : modification des statuts

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,
C. LANGOUËT